



## Agenda

<b>Séance information « Police-Population »</b> 19 h 00, Centre Communal et Scolaire, Arzier	<b>Mardi</b> <b>19 septembre</b>
<b>Séance information « Future de la desserte postale à Arzier-Le Muids »</b> 19 h 00, Centre Communal et Scolaire, Arzier	<b>Jedi</b> <b>21 septembre</b>
<b>Votations</b> 9 h 00 à 10 h 00, Bureau de vote, Salle du Conseil communal, Arzier	<b>Dimanche</b> <b>24 septembre</b>
<b>Conseil communal</b> 20 h 15, Salle du Conseil communal, Arzier	<b>Lundi</b> <b>25 septembre</b>
<b>30 ans du Centre Communal et Scolaire</b> dès 13 h 00, Centre Communal Scolaire, Arzier	<b>Samedi</b> <b>30 septembre</b>
<b>Contes d'automne</b> Bibliothèque communale, CCM, Arzier	<b>Mercredi</b> <b>4 octobre</b>
<b>Repas de soutien en faveur de l'Association Alexis Berdat</b> Centre Communal et Scolaire, Arzier	<b>Samedi</b> <b>7 octobre</b>
<b>Marché artisanal</b> Centre Communal et Scolaire, Arzier	<b>Samedi 4 &amp; dimanche 5 novembre</b>
<b>Nuit du conte</b> Bibliothèque communale, CCM, Arzier	<b>Vendredi</b> <b>10 novembre</b>
<b>Nuit du jeu</b> Centre Communal et Scolaire, Arzier	<b>Samedi 11 &amp; dimanche 12 novembre</b>
<b>Conseil communal</b> 20 h 15, Salle du Conseil communal, Arzier	<b>Lundi</b> <b>20 novembre</b>
<b>Fenêtres de l'Avent</b>	<b>Du 1er au 24 décembre</b>
<b>Distribution des sapins de Noël</b> (sur commande uniquement) 13 h 00 à 17 h 00 Déchetterie communale	<b>Samedi</b> <b>2 décembre</b>
<b>Conseil communal</b> 19 h 00, Salle du Conseil communal, Arzier	<b>Lundi</b> <b>11 décembre</b>

## EDITORIAL

### De la répartition des bénéfices communaux à l'imposition des revenus des personnes dans notre Commune

Au cours du XVIIème siècle, les communes du Jura et du Pied du Jura Vaudois, qui tiraient revenus de leurs forêts et pâturages, distribuaient, annuellement, l'excédent de ceux-ci aux ayants-droit. La commune d'Arzier-Le Muids en fit de même.

Les ayants-droit, habitants originaires des communes (bourgeois), percevaient les excédents en nature (bois, beurre et fromage). La vie était rude et les ressources limitées; la contribution communale à cette condition matérielle aidait les familles. D'où la naissance de cette distinction "populaire" entre une commune dite riche (propriétaire de biens forestiers et pastoraux) et une commune dite pauvre, dépendante de l'impôt sur les individus.

Fin XIXème début XXème siècle, les communes à répartitions en nature, soit abandonnèrent, progressivement, leurs contributions, soit remirent la contre-valeur de la nature en argent aux ayants-droit. Les charges croissantes de fonctionnement et l'emprise de l'Etat sur les forêts sont à l'origine de cette mutation qui mit un terme définitif aux répartitions en 1921. Dès lors, l'impôt devint égalitaire. Il fut perçu sur l'individu tant dans les communes de montagne que de plaine.

Si une page se tourna pour certains, ceux de notre commune furent encore chanceux. Les revenus des forêts couvrirent les besoins de fonctionnement de la commune jusqu'en 1979. Le poids des obligations et du budget changèrent les conditions de financement. L'imposition des revenus des personnes dans notre Commune devint une nécessité en 1980 au taux de 0,20ct.. Ainsi une page se tourna pour les Brénards et les Raf-fis.

Patrick Hübscher, Municipal

## Restrictions d'eau

**La Municipalité vous informe qu'elle doit malheureusement maintenir les interdictions prononcées en juillet visant à garantir l'approvisionnement de sa population en eau potable.**



Afin de mieux comprendre les motifs qui ont poussé la Municipalité à prendre ces mesures, il convient de rappeler que le village d'Arzier-le Muids est alimenté par trois sources, à savoir :

- \*La source de la Raisse : qui depuis fin juin produit 0 litre/min. alors qu'en période favorable la source arrive à produire entre 400 et 600 litre/minutes.
- \*La source des Coteaux : qui produit 128 litres/min (le 17.08.2017), alors qu'en période favorable la source arrive à produire entre 160 et 200 litres/minute.
- \*La résurgence du Montant : dans laquelle nous pompons au lac chaque nuit depuis fin juin entre 400 et 900 m3 pour compenser le manque de production de nos sources.

Les orages de juillet et les pluies d'août n'ont pas suffi à combler ce manque d'eau.

A titre d'exemple, le mardi 8 août il a plu une partie de la journée (4h30 à 15h). Le débit de la Raisse est passé de 0 litre/min. à 17 litres/min. pendant 10 heures (largement insuffisant pour couvrir les 500 à 750 litres/minute moyen que doit fournir le service des eaux pour alimenter nos villages).

En cas de non respect de cette restriction, tout contrevenant sera directement dénoncé à la Préfecture.

En espérant que ces explications vous permettent de mieux comprendre la situation à laquelle nous devons faire face ainsi que la nécessité des mesures prises, nous comptons sur le civisme de chacun dans ces périodes de restrictions.

La Municipalité

## Savez-vous ...

*... que nous refaisons la fameuse photo des 20 ans du CCS ?*

*Si vous êtes sur cette photo et que vous désirez être sur celle des 30 ans ....*

**rendez-vous samedi 16 septembre 2017  
au CCS à 15 h 00 !**

**Nous vous attendons nombreux.**



## Etablissement primaire et secondaire de Genolier et Environs (EPSGE) - Promotions 2017

La Municipalité tient encore une fois à vous féliciter pour la fin de votre scolarité obligatoire et vous souhaite pleins succès pour votre avenir.

*Berthoud Jessica, Bieri Dylan, Blouin Hermenjat Charlotte, Boeve Livia, Clemons Noémie, Coddron Oléann, De Jesus D'Aloia Gabriella, Deville Camille, Forsyth Kyla, Fouchault Théa, Krocak Marcin, Mathieu Aurélie, Maurer Paul, Nyffeler Zoé, Pellaton Noah, Rumasuglia Chiara, Simões Teixeira Jessica, Steerenberg Noa, Van Boven Dorian, Zwygart Eline*



## Infos drone !

**Je maîtrise mon drone. Ai-je le droit de sillonner mon quartier et de filmer ma maison ?**  
En principe oui. Aucune autorisation n'est nécessaire pour télépiloter un drone si celui-ci pèse moins de 30 Kg et à condition que le télépilote garde en permanence un contact visuel direct avec l'appareil. Pratiquement tous les drones de loisir disponibles en magasin et sur Internet remplissent ces critères. Par contre, dans les quartiers résidentiels, il convient de respecter la vie privée. Personne n'apprécie le fait qu'un drone survole son jardin ! Il est préférable de faire voler votre multicoptère dans des lieux où vous n'importunez personne.

La personne se sentant victime peut faire appel au 117 qui enverra une patrouille afin d'identifier le pilote et peut, le cas échéant, prendre une plainte.



Office fédéral de l'aviation civile .....

**Où ai-je le droit de faire voler mon multicoptère ?**

Office fédéral de l'aviation civile  
www.ofac.admin.ch

Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun Svizra

Departament Federal de Aviación Civil  
Département de l'aviation civile  
Büro Fédéral de l'aviation civile OFAC

### Admis sans autorisation



Télépilotage de multicoptères d'un poids total de moins de 30 kg pour autant que le pilote maintienne un contact visuel direct avec l'appareil



Multicoptère exploité sur des aérodromes pour aéromodélisme ou participant officiellement à une manifestation aéronautique



Evolution de multicoptères en plein air et dans les zones résidentielles à l'écart de rassemblements de personnes (concentration de plus de 24 personnes). Veiller à respecter la sphère privée!

### Admis uniquement avec autorisation



Multicoptère piloté à l'aide de lunettes vidéo sans qu'un deuxième télépilote conserve le multicoptère dans son champ de vision



Multicoptères d'un poids total supérieur à 30 kg



Evolutions de multicoptères à moins de 100 m d'un rassemblement de personnes en plein air, sauf dans le cadre d'une manifestation aéronautique publique ou sur une base d'aéromodélisme



Evolutions de multicoptères à moins de 5 km d'un aérodrome militaire ou civil. L'autorisation dans ce cas est délivrée par le chef d'aérodrome ou Skyguide (service de la navigation aérienne).

### Contact OFAC

e-mail: [rpas@bazl.admin.ch](mailto:rpas@bazl.admin.ch)  
TÉL. OFAC: 058 465 80 39/40  
[www.ofac.admin.ch](http://www.ofac.admin.ch) > services

## Conseil communal du 26 juin 2017

### Préavis municipal n°5/2017

Demande de crédit de CHF 119'610.– TTC pour une participation aux travaux NStCM de sécurisation du passage à niveaux (PN) des Granges

- **Accepté**

### Préavis municipal n°6/2017:

Demande de crédit de CHF 1'970'000.– TTC concernant le remplacement des collecteurs EU/EC et des conduites ESP du secteur Chemin Prés-du-Marguiller—Chemin Prés-de-la-Forge

- **Accepté**

### Préavis municipal: n°7/2017:

Rapport de gestion 2016

- **Accepté**

### Préavis municipal n°8/2017:

Comptes 2016

- **Accepté**

### Prochaine séance:

Lundi 20 novembre 2017 à 20 h 15  
Salle du Conseil communal, Arzier

*Les séances sont publiques !*

## Conseil communal du 4 septembre 2017

### Préavis municipal n°9/2017

Demande de crédit de CHF 39'000.– TTC pour l'aménagement d'un sentier piétonnier de contournement destiné à éviter le virage cantonal de la Route de St-Cergue

### Préavis municipal n°10/2017:

Demande de crédit de CHF 185'200.– TTC pour la réfection du virage de la Caroline sis route de Saint-Cergue RC 25-C-P

### Préavis municipal: n°11/2017:

Demande de crédit de CHF 20'300.– TTC concernant le remplacement de l'agencement de cuisine de la salle des maîtres de l'école du Centre Communal et Scolaire d'Arzier-Le Muids

## Conseil communal du 25 septembre 2017

### Préavis municipal n°12/2017:

Demande de crédit de CHF 350'000.– pour la réfection de la toiture et de la charpente du Mont-Roux

### Préavis municipal n°13/2017:

Demande de crédit de CHF 74'000.– pour la réfection du chemin reliant la route des Montagnes au chalet du Mont-Roux

### Préavis municipal n°14/2017:

Arrêté d'imposition communal pour l'année 2018

## Inauguration du toit de l'Arzière

Nous remercions les entreprises de la région  
et les collaborateurs pour la magnifique  
réfection du toit du chalet de l'Arzière !



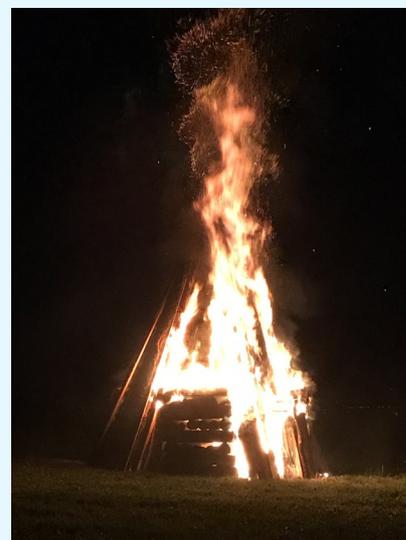
## Connaissez vous l'équipe communale du service forestier ?



De haut en bas et de gauche à droite: **Guy Favre**, Garde forestier - **Cyril Vaucher**, apprenti forestier-bûcheron - **Jérémy Délèze**, forestier-bûcheron - **Guillaume Barras**, forestier-bûcheron - **Christian Brzakalla**, forestier-bûcheron - **Sébastien Petit**, forestier-bûcheron - **Valentin Peccaud**, apprenti forestier-bûcheron - **Nicolas Ray**, Municipal des Forêts

## Y étiez-vous à la Fête du 1er août ?

*Merci aux sociétés locales  
d'avoir animé la soirée et à tous ceux  
qui ont fait que la fête soit belle !*



## Parlons déchets...

2014 fut pour nous l'année de l'introduction de la taxe au sac pour notre commune, répondant ainsi aux lois fédérales et cantonales ainsi qu'à leurs règlements d'applications.

Bien sûr ce changement dans nos habitudes de tri ne nous a pas laissés indifférents, de nombreuses questions financières et pratiques ont torturé nos esprits pourtant déjà rompus aux changements de société que la vie nous impose.

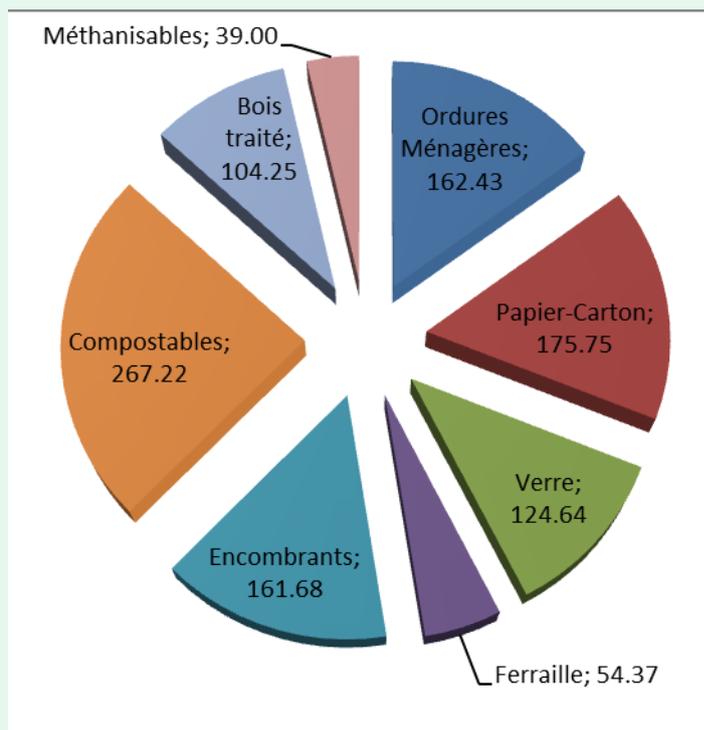
Mais surtout « Bravo », nos félicitations à toute notre population pour les efforts et les engagements consentis au tri des déchets et au respect de l'utilisation des sacs taxés au cours de ces trois dernières années qui a régulièrement fait preuve d'un taux de recyclage passant de 43,2 % en 2013 à 64,8 % pour l'année 2016. Moyenne cantonale 57% en 2015. Vous souvenez-vous qu'en 1990, 85% des déchets étaient incinérés?

Malheureusement, la quantité globale des déchets incinérables (qui comprend ordures ménagères, encombrants et déchets de voirie) n'est pas significativement différente puisque nous comptons environ 66 tonnes supplémentaires de ces dits déchets par rapport 2015. Raison pour laquelle, comme vous l'avez remarqué, un tri beaucoup plus drastique a été décidé sur la benne des encombrants dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, avec des résultats surprenants et réjouissants.



Dans la foulée nous avons intégré un système de récupération des emballages en plastique durs, Pet, Pet lait, cassettes, cd et autres qui chargeaient auparavant la benne des encombrants.

Une petite parenthèse cependant. N'oublions pas que selon l'article 30b de la LPE (loi sur l'environnement) il est mentionné à l'alinéa 2 que quiconque met dans le commerce des produits dont la valorisation est jugée appropriée peut être obligée de reprendre ces produits après usage. La plupart des grandes surfaces le pratique et nous vous encourageons à suivre ce système, le coût d'élimination par notre déchetterie lui incombant comme d'ailleurs d'autres produits et appareils électroniques.



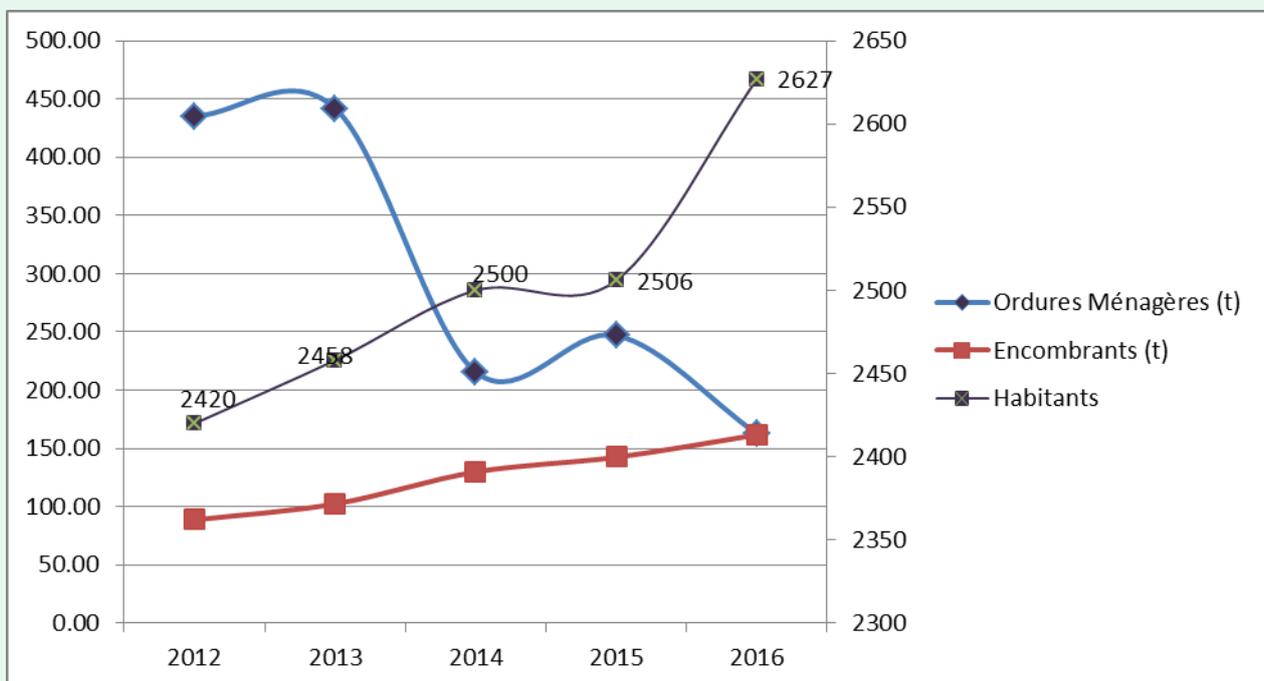
En effet, notre effort doit encore se poursuivre, l'objectif étant de maintenir la taxe forfaitaire à son niveau actuel.

Nous constatons dans le graphique ci-dessous, la diminution importante de la courbe "ordure ménagère" l'impact de l'introduction de la taxe au sac sur nos habitudes de tri qui va encore s'améliorer grâce aux actions d'aménagements tant au niveau de la déchetterie qu'aux éco-points.

De plus, nous espérons beaucoup pour 2017, où l'exercice "benne incinérables encombrant limitée" nous apportera un résultat probant qui nous permettra de maintenir la taxe à son niveau actuelle.

Encore un grand merci pour votre engagement qui nous permet de continuer à œuvrer dans le respect d'un environnement qui nous est précieux.

### Evolution des tonnages pour les déchets incinérables



Christian Dugon, Municipal

Images reprises de la brochure info Intox éditée par le département de la sécurité et de l'environnement du canton de Vaud. (SESA – info-Energie, février 2012)



#### Déchetterie communale du 1er avril au 31 octobre

Mercredi : 14 h 00 à 19 h 00  
Vendredi: 14 h 00 à 19 h 00  
Samedi: 9 h 00 à 12 h 00  
13 h 00 à 17 h 00

#### Déchetterie communale du 1er novembre au 31 mars

Mercredi : 14 h 00 à 18 h 00  
Vendredi: 14 h 00 à 18 h 00  
Samedi: 13 h 00 à 17 h 00

## MANIFESTATIONS

### *Inauguration du Local*



« **Les Brénards** » est une association créée par des jeunes adultes qui souhaitent s'investir au sein de la commune en organisant et en participant à des événements dans le village et aux alentours, ainsi que de gérer un local qui se situe **au-dessous du CCS à Arzier**.

L'inauguration aura lieu  
**le samedi 16 septembre 2017 dès 16 h 00**

Cet événement est ouvert à tout le monde, un apéritif et buffet canadien sont prévus.

Venez profiter de ces portes ouvertes, découvrir ce nouveau lieu et faire connaissance pour poser toutes vos questions à propos de celui-ci ainsi que de l'association.

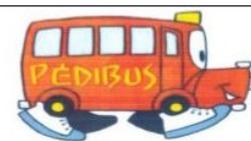
## PETITES ANNONCES

### *« SOS-Accompagnants (es) / surveillants (es) »*

L' AISGE cherche des accompagnants pour assurer l'encadrement des élèves dans le train et sur le chemin de l'école sur la ligne du Nyon-St-Cergue. Travail rémunéré, sous contrat, bénéficiant des vacances scolaires et abonnement de train pris en charge pour les zones correspondantes.

Pour tous renseignements complémentaires, nous vous remercions de prendre contact avec l' AISGE.

**AISGE - Route de Duillier 9 - 1272 Genolier**  
**022 /366 42 91 (lu au je de 8h à 12h)**



### *Eveil à la foi, Catéchèse :*

### *c'est le moment d'inscrire votre enfant !*

Eveil à la Foi (3-6 ans), catéchèse familiale (3-4P), Préparation à la 1<sup>ère</sup> communion (5 et 6P), préparation au baptême pour les enfants en âge de scolarité, préparation à la confirmation...  
Chacun trouvera sa formule pour grandir dans la foi !

Inscriptions au secrétariat de la paroisse catholique de Nyon :  
3P – 4P et 7-8-9P : [esther.burki@cath-vd.ch](mailto:esther.burki@cath-vd.ch) 022 / 365 45 82  
5P – 6P : [patricia.durrer@cath-vd.ch](mailto:patricia.durrer@cath-vd.ch) 022 / 365 45 81  
Confirmations (10H) : [gabriella.kremszner@cath-vd.ch](mailto:gabriella.kremszner@cath-vd.ch)

Contact pour la communauté d'Arzier / Saint-Cergue : Céline Vernet [celinevernet@yahoo.com](mailto:celinevernet@yahoo.com) 078 / 621 82 19





La société de développement d'Arzier-Le Muids remercie chaleureusement tous les bénévoles, les artisans, les restaurateurs et nos sponsors ainsi que tous les participants qui ont fait de cette deuxième édition de la fête de la Fontaine un succès !

Le comité

### BCAM info

Eh oui, les vacances se sont écoulées au gré du soleil, du vent, de la chaleur ....de la pratique de sports différents etc...

La saison du badminton a débuté également pour notre club avec la rentrée scolaire.

Nous vous invitons petits et grands à venir découvrir ce sport magnifique.

Pour tous renseignements, consulter le site de notre commune sous la rubrique; sociétés locales et badminton.

A vos raquettes .....Go Go !!!

Geneviève Lejeune



### Steep Steep Steep

Petite question ; peut-on conjuguer le mot " Steep " ? En tous cas, on peut l'interpréter de mille et une façon; endurance, souplesse, force, cardio, chorégraphie etc. ...

Si cela vous tente, **le jeudi de 20 h 00 à 21 h 30**, je suis à votre disposition...

Vous pouvez me contacter au: 079 / 628 88 78

Geneviève Lejeune

### YOGA à Arzier

Des cours de Hatha Yoga (postures, respiration, méditation, relaxation) ont lieu au Centre Communal Multifonctions, rue du Village 30, à Arzier. Parking devant.

- Lundi 9h-10h
- Lundi 18h-19h
- Lundi 19h15-20h15
- Mercredi 17h-17h50 (Enfants 4-6ans)
- Mercredi 18h30-19h30
- Jeudi 9h-10h
- Jeudi 17h-18h (Enfants 7-9ans)
- Jeudi 19h-20h
- Nouveau, à venir**
- Mercredi/Vendredi matin: Yoga pour Senior

#### Evénements spéciaux

Soirée Yoga Nidra et Mantra Chanting  
le jeudi 21 septembre 2017

et

Weekend Zen « Détente et Résolution »  
du 6-8 octobre 2017

Gabriela Zimmermann,  
enseignante diplômée de Yoga Suisse et de l'Union Européenne de Yoga, 078 / 971 18 50  
[yogaarzier@gmail.com](mailto:yogaarzier@gmail.com) / [www.yogaarzier.wordpress.com](http://www.yogaarzier.wordpress.com)

# Fenêtres de l'Avent

Bientôt ... la fin de l'année sera là... et nous fêterons Noël !

La Municipalité vous propose d'organiser, à nouveau, la tradition des Fenêtres de l'Avent. Ces rencontres, basées sur la convivialité et la simplicité, invitent aux rencontres entre voisins et habitants de nos villages.

Deux possibilités s'offrent à vous:

★ 1. Décorer une fenêtre de votre habitat visible de la rue ou du chemin, l'éclairer à la date attribuée de 17 h 30 à 22 h 00

Ou

★ 2. Décorer une fenêtre de votre habitat visible de la rue ou du chemin, l'éclairer à la date attribuée de 17 h 30 à 22 h 00 et offrir, le même jour, un moment convivial « sur le pas de la porte » avec une tasse de thé, un verre de vin chaud, une friandise, etc. de 18 h 30 à 20 h 30

**Alors intéressés .... Particuliers, sociétés locales, commerces, vous êtes les bienvenus !**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec l'Administration communale au 022 / 366 87 87.

Fin novembre, un calendrier sera établi et distribué dans la commune.



**Bulletin d'inscription à retourner jusqu'au 31 octobre 2017 à:**  
Administration communale, Rue du Village 22, CP 7, 1273 Arzier-Le Muids  
ou par mail à: [controle.habitants@arzier.ch](mailto:controle.habitants@arzier.ch)

Nom:..... Prénom: .....

Adresse: .....

N° tél. ....

E-mail: .....

Date souhaitée: ..... ou .....

★Choix 1:  ★Choix 2:

## JARDIN D'ENFANTS COMMUNAL D'ARZIER-LE MUIDS



ACCUEIL VOS ENFANTS TOUS LES  
LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS  
MATIN DE 8H45 À 11H45.

BRICOLAGES, CHANTS, SORTIES EN  
FORÊT, CUISINE, GYMNASTIQUE ET  
BEAUCOUP D'AUTRES ACTIVITÉS  
ATTENDENT VOS ENFANTS.

**LES INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE  
2017-2018 SONT OUVERTES !**

POUR TOUT RENSEIGNEMENTS CONTACTER  
L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

JARDIN D'ENFANTS COMMUNAL D'ARZIER-LE MUIDS  
RUE DU VILLAGE 30  
1273 ARZIER  
022/366 74 24  
JDE@ARZIER.CH

**RENTRÉE LE LUNDI 21 AOÛT**



## Info Arzier-Le Muids

### Fête des enfants

Le 29 juin dernier, l'équipe de la Fête des Enfants a organisé un goûter surprise pour fêter la fin de l'année scolaire !

Malgré le temps, le lâcher de ballons a quand même pu avoir lieu et c'est avec beaucoup de plaisir que nous avons reçu beaucoup de cartes en retour. Exceptionnellement cette année, nous invitons **les 6 premiers enfants** à venir retirer leur prix à l'Administration communale.

1. **Ruffet Thibault** à Messkirch, Allemagne (278 Kms)
2. **Russo Chiara** à Lombach, Allemagne (277 Kms)
3. **Does Lesley-Ann** à Villingen, Allemagne (245 Kms)
4. **Does Sebastiaan** à Villingen, Allemagne (245 Kms)
5. **Huwiler Sacha** à Villingen, Allemagne (245 Kms)
6. **Weber Lucie** à Villingen, Allemagne (245 Kms)
7. **Bou Gabriel** à Oftringen (161 Kms)
8. **Messaoudene Laura** à Binningen (158 Kms)
9. **D'Aloia Giulia** à Derendingen (132 Kms)
10. **Duc Romain** à Lohn-Ammannsegg (128 Kms)
11. **van Steijnen Thibau** à Mt. De Courtelary (104 Kms)
12. **Clemons Benjamin** à Nods (98 Kms)
13. **Ott Léo** à Nods (98 Kms)
14. **Mulliez Iris** à Le Landeron (95 Kms)
15. **Bethany** à Portalban (76 Kms)
16. **Maurer Théo** à Arzier (0 Km)



Répétitions dans l'ancienne école à Le Muids

**Chœur mixte:** mercredi soir de 20h00 à 22h00

**Chœur de jeunes (13-25 ans):** 1 ou 2 dimanches par mois de 16h30 à 19h30

**Chœur d'enfants (6-12 ans):** 2 vendredis par mois de 16h00 à 17h00

Renseignements : [www.choeursamitie.ch](http://www.choeursamitie.ch) ou 079 / 584 64 41



**Chambres d'hôtes - Bed & Breakfast**

Lisa Clemons - Route de Saint Cergue 41 - CH - 1273 Arzier  
+41 22 366 01 04 - [info@laclemonie.ch](mailto:info@laclemonie.ch) - [www.laclemonie.ch](http://www.laclemonie.ch)

**Carte journalière CFF à CHF 45.-**

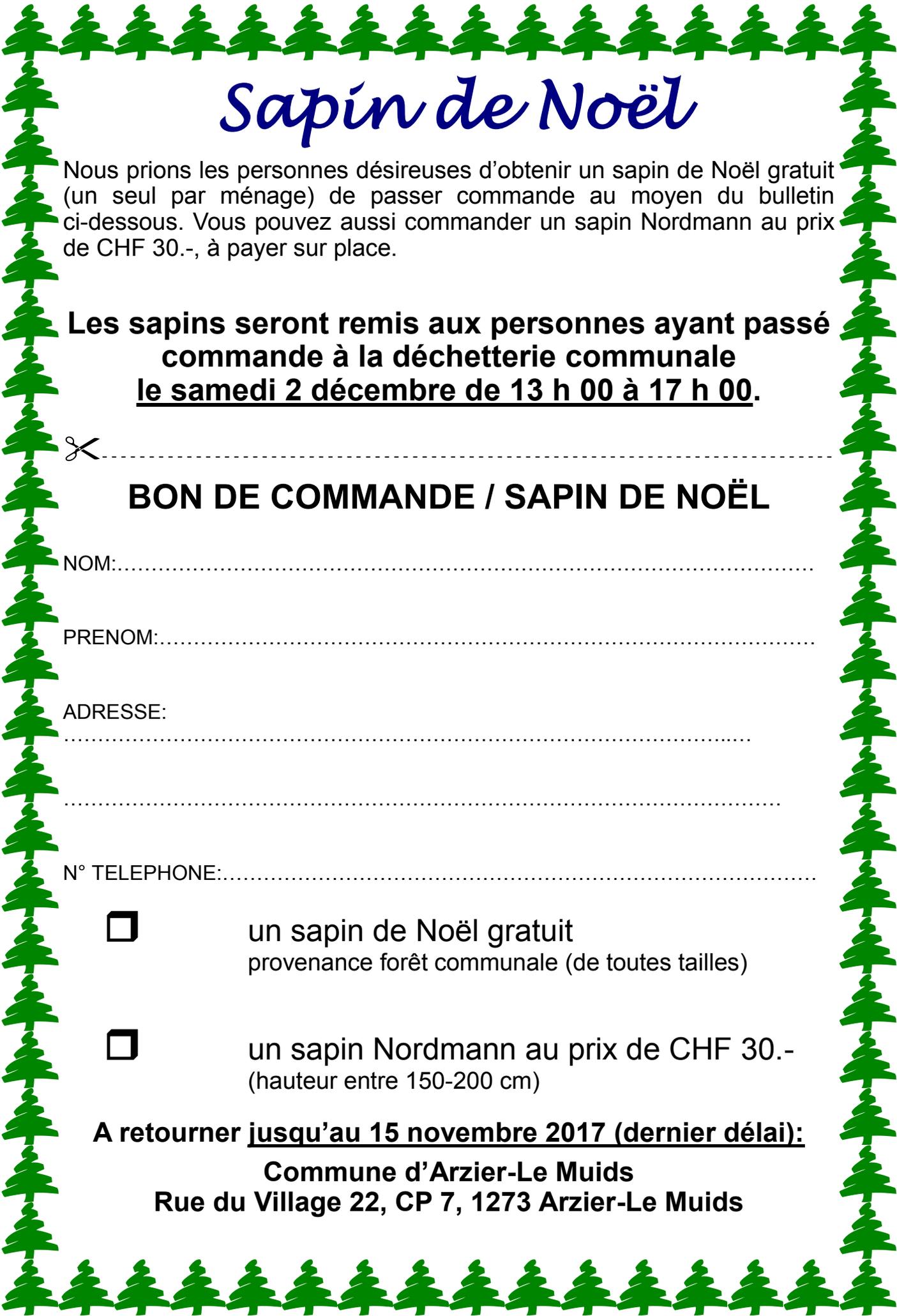
**Disponibilité: [www.arzier.ch](http://www.arzier.ch)**

**Réservation: 022 / 366 87 87**



### Guide Naturando

Pour vos balades dans l'Ouest vaudois !  
En vente à l'Administration communale au prix de **Fr. 20.00**



# Sapin de Noël

Nous prions les personnes désireuses d'obtenir un sapin de Noël gratuit (un seul par ménage) de passer commande au moyen du bulletin ci-dessous. Vous pouvez aussi commander un sapin Nordmann au prix de CHF 30.-, à payer sur place.

**Les sapins seront remis aux personnes ayant passé commande à la déchetterie communale le samedi 2 décembre de 13 h 00 à 17 h 00.**



---

## BON DE COMMANDE / SAPIN DE NOËL

NOM:.....

PRENOM:.....

ADRESSE:  
.....  
.....

N° TELEPHONE:.....

un sapin de Noël gratuit  
provenance forêt communale (de toutes tailles)

un sapin Nordmann au prix de CHF 30.-  
(hauteur entre 150-200 cm)

**A retourner jusqu'au 15 novembre 2017 (dernier délai):**

**Commune d'Arzier-Le Muids  
Rue du Village 22, CP 7, 1273 Arzier-Le Muids**